AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0298
FR0011981968-FS0213

12 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir indirectement 25 667 164 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 7,94% du capital et 6,98% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BNP Paribas Cardif	27 164	ns	27 164	ns
BNP Paribas Investments	25 640 000	7,93	25 640 000	6,97
Total BNP Paribas	**25 667 164**	**7,94**	**25 667 164**	**6,98**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société WORLDLINE[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 323 251 447 actions représentant 367 964 917 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Cf. communiqué de presse de la société WORLDLINE en date du 12 mars 2026.